

## Transcription de la vidéo

### Catherine Cibien

La gouvernance des réserves de biosphère a été précisée à l'occasion de la conférence de Séville qui a eu lieu en 1995 , et notamment au travers des textes qui restent d'actualité pour la mise en oeuvre des réserves de biosphère . Rappelons que les réserves de biosphère ne sont pas des aires protégées , mais sont plus que des aires protégées . Elles en intègrent , mais en cette vision d'intégrer la conservation au développement durable des populations . Le cadre statutaire qui régit les réserves de biosphère et qui date donc de la conférence de Séville , précise les dispositifs relatifs à la gouvernance dans son article 4 , il précise que des dispositions doivent être prises pour intéresser et associer un ensemble d'acteurs qui sont représentatifs du territoire sur lequel la réserve de biosphère . Les pouvoirs publics , les administrations , donc les élus , les communautés locales et également des intérêts privés : les entreprises , les associations , associations à caractère s'intéressant à l'environnement également , associations culturelles , etc . À la fois des intérêts publics et des intérêts privés qui vont être associés au moment de la création de la réserve de biosphère et tout au cours de sa vie et de la mise en oeuvre de sa gestion .

Il faut donc prévoir , en plus de cette gouvernance élargie et ouverte qui peut prendre la forme d'un comité de gestion des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources pour la zone tampon où tout n'est pas autorisé et la zone tampon .

Les activités doivent être contrôlées d'une manière ou d'une autre , donc doivent être dotées de dispositifs de gestion . Mais l'ensemble de la réserve de biosphère , donc l'ensemble des trois aires qui la constituent , doit avoir un plan ou une politique de gestion . Bien entendu , cette politique de gestion a vocation à être mise en ordre et renouvelée périodiquement . Généralement tous les dix ans , et elle aura donc besoin d'une autorité ou d'un mécanisme pour mettre en oeuvre cette politique de gestion .

Rappeler également que la réserve de biosphère doit développer des programmes de recherche et des programmes de surveillance continue de l'environnement , des programmes d'éducation , de formation , de sensibilisation . Rappelons également que les aires centrales des réserves de biosphère sont des aires protégées qui sont constituées au terme de la loi et leur objectif , c'est la conservation à long terme . La réserve de biosphère est plus qu'une aire protégée , mais elle contiennent des aires protégées .

Alors , il faut noter que le territoire lui même peut être parfois une aire protégée qui sera de catégorie 5 ou 6 dans les catégories de IUCN . Peut contenir plusieurs aires protégées , parfois plusieurs types d'aires protégées différentes , par exemple pour la France , une réserve naturelle et un arrêté de protection de biotope , et un terrain qui sera sous protection foncière qui appartiendra par exemple au Conservatoire du littoral .

Une réserve de biosphère , c'est un territoire où interviennent une grande diversité d'acteurs , publics comme privés . Il faut toujours garder présent à l'esprit que plusieurs objectifs sont à concilier et donc différents types de structures publiques et privées vont être appelées à interagir , mais elles vont interagir dans le cadre d'un projet concerté . L'objectif de cette gouvernance et l'établissement et l'animation de ce projet concerté . Comme plusieurs types de statues sont présents dans les réserves de biosphère . Il va falloir les mettre en

cohérence . Autrement dit , le travail de la réserve de biosphère et cette gouvernance va servir à coordonner , à animer , à mettre en oeuvre , à mobiliser des acteurs de type différents et évidemment parfois , à être confrontés à des situations complexes . Ils ne sont évidemment pas absents .

Conflits entre groupes d'intérêts qui peuvent avoir une vision différente de l'avenir du territoire et qu'il va falloir mettre en dialogue , faire discuter des conflits sur les usages des sols , sur l'usage des ressources , parfois des points de vue qui vont être différents au sein de la population locale , mais parfois entre la population locale et les gouvernements plus éloignés du terrain . Des conflits également entre la production et l'économie et la conservation . Autant de conflits que la réserve de biosphère va devoir gérer et aura à coeur de gérer .

Dans tout ce dispositif , il est évident que l'information et la communication sont importantes . La transparence relative aux décisions prises et aux acteurs associés , la participation locale est très encouragée dans les réserves de biosphère et différents types de techniques d'animation sont requises . Donc , tous ces points relatifs à la communication , à la diffusion , à la médiation sont absolument fondamentales .

La façon dont les réserves de biosphère sont organisées varie beaucoup d'un cas à l'autre et à l'échelle de la planète .

Il y a évidemment différents types de modèles qui mettent en oeuvre la gouvernance .

On observe dans certains pays un modèle qu'on appelle autorités , d'après un travail qui a été fait par la Commission allemande pour l'Unesco , qui note que dans certains cas , l'Etat est en charge de la gestion des réserves de biosphère , parfois seulement des aires centrales . Et dans ces cas là , on note que évidemment , l'Etat est mal outillé et peu ou pas de compétence pour le développement local , donc a une faiblesse . De ce point de vue là . Souvent , ce sont les réserves de biosphère les plus anciennes qui étaient basées sur ce type de modèle de gouvernance . On observe également des modèles beaucoup plus souples que la Commission allemande pour l'Unesco a dénommé Model ONG Modèle Coordination . C'est un modèle qui est plus basé sur la coopération , une fonction de coordination , mais souvent des moyens de gestion et de mise en oeuvre , des moyens d'intervention , de gestion des terres ou d'usage des sols qui seront qui seront limités . Par contre , ces structures permettent de fluidifier le dialogue à l'échelle d'un territoire , de le rendre possible et ils sont présents dans différents pays . Et puis , bien entendu , il existe beaucoup de modèles mixtes . En France , on observe beaucoup de types d'arrangements , mais la plupart sont des modèles mixtes ou des modèles plutôt coordination , mais avec néanmoins une mixité. Parmi des modèles mixtes on a deux réserves de biosphère qui sont portées par des parcs nationaux . Les parcs nationaux en France ont été adaptés suite à une loi relativement récente qui date 2006 et qui prévoit une zone cœur du parc qui est réglementée , mais qui est intégrée dans une zone de libre adhésion des collectivités locales et dont l'objectif sera un projet de développement durable inscrit autour du cœur du parc dans une notion de solidarité écologique , de solidarité entre le cœur et la zone d'adhésion , donc un équilibre entre conservation et développement et un équilibre qui vise à être renforcé par des mécanismes de solidarité . Et donc , les deux réserves de biosphère qui sont basées sur ce système là ont une gouvernance qui est la même que celle du parc national , avec un conseil d'administration où siègent une majorité de d'autorités locales , de représentants des collectivités locales , mais également l'administration , les représentants des principales activités du territoire , des forestiers , des agriculteurs , des représentants d'agriculteurs , des représentants du secteur privé .

Et qui peuvent siéger bien entendu en commissions thématiques et spécialisées , mais ont également droit de décision au moment du conseil d'administration . Ce conseil d'administration est aussi secondé par un conseil économique , social et culturel et par un comité scientifique .

Parmi les réserves de biosphère qui fonctionnent suivant le modèle co-Coordination , on a différentes structures porteuses qui peuvent être seules ou en lien avec d'autres collectivités . Et dans ces cas là , quand il y a plusieurs types de structures qui portent une seule réserve de biosphère , la réserve de biosphère sert alors de dispositif de coopération entre différentes entités à l'échelle d'un territoire qui a une cohérence écologique , sociale ou culturelle . Et là , on a différentes possibilités un établissement de gestion des bassins versants comme en Dordogne , des syndicats mixtes , des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux seul ou avec d'autres syndicat mixte ou d'autres types de codes de collectivités comme les collectivités d'agglomération quand une ville fait partie du territoire de la réserve de biosphère. Ou encore un parc naturel marin , comme c'est le cas dans la réserve de biosphère située en Bretagne . Donc , une grande diversité d'agencement d'arrangements qui permettent à la réserve de biosphère de s'adapter au mieux à la mise en œuvre de ces trois fonctions de conservation , d'appui au développement et d'appui logistique à l'échelle d'un territoire qui est une entité en terme écologique , sociale et généralement culturelle .